



14ème législature

Question N° : 1244	De Mme Dominique Nachury (Les Républicains - Rhône)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique > patrimoine culturel	Tête d'analyse > musées	Analyse > musée des tissus et arts décoratifs. Lyon. financement.
Question publiée au JO le : 26/01/2016 Réponse publiée au JO le : 03/02/2016 page : 745		

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir du musée des tissus et des arts décoratifs de Lyon. Ce musée, qui possède notamment l'une des plus importantes collections mondiales de tissus et de textiles et la plus riche de ce type en France, était jusqu'à présent principalement financé par la CCI de Lyon qui est en outre propriétaire du bâtiment. Toutefois, la réforme territoriale et la politique de rigueur ont largement réduit les moyens des chambres consulaires et la CCI de Lyon ne peut plus assurer le financement des deux tiers du musée. L'État ne s'étant toujours pas engagé pour soutenir ce musée qui abrite près de 2,5 millions de pièces de textiles de l'antiquité à nos jours, celui-ci est menacé de disparition. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'État entend soutenir ce haut lieu d'exposition des collections textiles et des arts décoratifs.

Texte de la réponse

AVENIR DES MUSÉES DES TISSUS ET DES ARTS DÉCORATIFS DE LYON

M. le président. La parole est à Mme Dominique Nachury, pour exposer sa question, n° 1244, relative à l'avenir des musées des tissus et des arts décoratifs de Lyon.

Mme Dominique Nachury. Ma question, à laquelle j'associe mon collègue Georges Fenech, s'adresse à Mme la ministre de la culture. À Lyon, le musée des arts décoratifs et le musée des tissus, qui sont deux musées de France, sont menacés de fermeture. L'un d'eux abrite des objets d'art européen et d'Extrême-Orient, des meubles de Riesener et des Hache, un ensemble unique de majoliques et des centaines de dessins des maîtres anciens, parmi lesquels on peut citer Champaigne, David ou Ingres.

Le second musée contient la plus importante collection de textiles du monde, qui embrasse l'ensemble des aires géographiques et des périodes temporelles. De fait, si les soieries lyonnaises sont à l'origine du musée des tissus, la collection actuelle concerne tous les continents et 4 500 ans d'histoire du textile. Cette collection peut rivaliser avec celles du Metropolitan Museum of Art, du Victoria and Albert Museum et du Los Angeles County Museum of Art. De surcroît, le musée des tissus n'est pas qu'un musée ; c'est également un centre d'études, de documentation, de formation et de restauration reconnu internationalement. En cas de fermeture du musée, le Centre international d'études des textiles anciens quitterait alors Lyon, mais aussi la France.

Le budget actuel des deux musées s'élève à environ 2,5 millions d'euros, dont 45 % font l'objet d'un autofinancement. La chambre de commerce et d'industrie de Lyon, propriétaire des collections et des bâtiments, ne peut plus assurer la vie de ces institutions, parce que son budget a été amputé au profit de l'État de 20 % des taxes versées par les PME, soit un tiers de ses ressources.

Monsieur le secrétaire d'État, l'État ne peut ignorer les mesures prises par Bercy, qui ont un impact, indirectement, sur le ministère de la culture. L'État doit être le moteur pour assurer l'avenir des collections et des musées. La chambre de commerce et d'industrie s'engage à donner les collections et à mettre à disposition les bâtiments. Le président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes fait le premier pas et est prêt à agir en cofinancement. Mais seul l'État peut et doit être le moteur. La position de Mme la ministre de la culture est donc attendue par les Lyonnais, par les Français et par le monde international des arts, comme l'attestent les signatures de la pétition qui a largement circulé en France et à l'étranger.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes. Madame Dominique Nachury, je vous remercie de cette question sur un dossier important, qui préoccupe beaucoup de Lyonnais mais aussi la communauté muséale, comme vous venez de le rappeler. La chambre de commerce et d'industrie de Lyon éprouve des difficultés à assumer financièrement la gestion des musées des tissus et des arts décoratifs, qui sont sa création, mais qui constituent aussi les témoins du passé industriel de Lyon, de son histoire, et qui sont des acteurs de son rayonnement.

L'État est très attentif à ces musées. La ministre de la culture et de la communication, Fleur Pellerin, a mandaté, en accord avec le préfet de région, une mission de l'Inspection générale des affaires culturelles – l'IGAC – sur le devenir de ces deux institutions. Le rapport de l'IGAC préconise la création d'une personne morale distincte de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour gérer les musées. Cette personne morale pourrait s'appuyer sur divers partenaires publics et privés, ainsi que sur un conseil scientifique. Cette solution partenariale ne peut exister sans l'implication forte des collectivités territoriales concernées, ainsi que des partenaires privés naturels que sont les industriels du textile de la région.

L'objectif est donc de disposer, dès 2017, d'un mode de gestion adéquat, dans un nouveau cadre juridique, sous forme, soit d'un groupement d'intérêt public – un GIP –, soit d'un établissement public de coopération culturelle.

L'État participera activement à un groupe de travail réunissant tous les partenaires afin d'avancer concrètement sur l'avenir de ces musées. Le travail doit porter sur leur rayonnement scientifique comme sur les aspects de gouvernance et de financement.

Ces deux musées constituent un patrimoine exceptionnel, non seulement pour la ville de Lyon mais aussi pour notre pays. Il faut donc les préserver et les développer, comme vous l'avez souligné, madame la députée.

M. le président. La parole est à Mme Dominique Nachury.

Mme Dominique Nachury. Je vous remercie de ces éléments de réponse, monsieur le secrétaire d'État.

Vous évoquez l'année 2017, mais il y a urgence : la chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, issue de la récente fusion des CCI de Lyon, Saint-Étienne et Roanne, votera son budget à la mi-mars et sera amenée à supprimer la ligne budgétaire d'aide aux deux musées.

Je rappelle que l'État est de toute façon le garant de la mise à l'abri des collections. Étant donné l'urgence de la



situation, et compte tenu de l'intérêt que représentent ces collections, non seulement pour Lyon mais aussi pour la culture historique et moderne du textile, je suis un peu déçue par la position de l'État. Certes, une mission d'inspection a été lancée et des propositions sont faites, mais vous savez bien que le problème reste celui du financement, sur lequel aucun engagement n'a été pris pour le moment.